

# LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

## L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

### Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

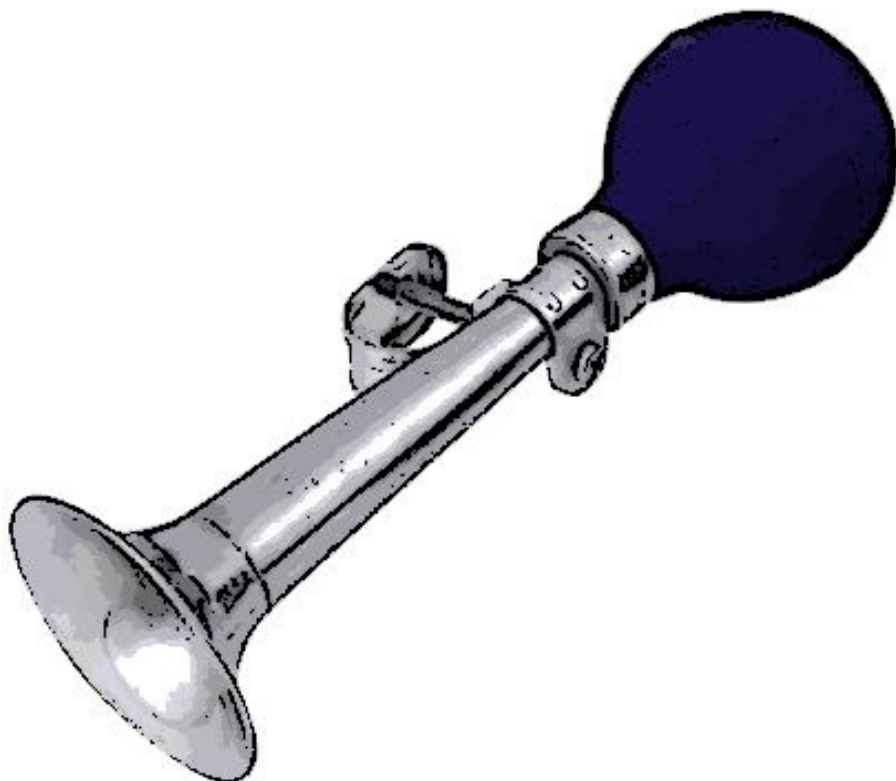
Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse [marianne@associations-citoyennes.net](mailto:marianne@associations-citoyennes.net)

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



## MINUIT MOINS UNE

L'extrême droite menace les droits humains fondamentaux. Si elle arrive au pouvoir, nous savons qu'elle attaquera frontalement la démocratie (et ses institutions), les solidarités, l'écologie, les droits sociaux, culturels, politiques, économiques... Tous déjà bien laminés par une politique néolibérale installée dans notre quotidien, notre langage, nos pratiques. Cette fragilisation constante de ce qui fait nos liens d'humanité, nous l'observons depuis de nombreuses années, nous risquons d'en payer le prix fort demain.

Dans son rapport moral, présenté le 27 juin, lors de l'assemblée générale du collectif des associations citoyennes, Gilles Rouby, président du CAC, détaille : « Dans cette pensée néolibérale, les associations citoyennes sont d'abord perçues comme des organisations politiques que l'État ou les collectivités ne doivent ni subventionner, ni soutenir. Leurs militant.es sont qualifié.es d'agitateurs gauchistes, de fanatiques et d'écoterroristes ». Et le collectif appelle à voter pour le Nouveau Front populaire.

Si l'extrême droite arrive au pouvoir, la mise en œuvre de politiques sociale d'exclusion, la reprise en main des médias (déjà bien entamée), « les politiques du tout sécuritaire et du rejet de l'autre seraient priorisées contre celles du lien social, du vivre ensemble, de la solidarité et des droits culturels ». Les associations citoyennes incarnent un autre projet de société qu'il nous reste à défendre demain dans les urnes, après-demain dans la poursuite de nos actions.

Retrouvez [sur cette page](#) toutes les dynamiques en cours et les ressources pour faire face à l'extrême droite.

# LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS : UNE URGENCE DÉMOCRATIQUE POUR LE CESE

Le 28 mai dernier, le conseil économique, social et environnemental, troisième chambre du pays, a adopté à l'unanimité un avis sur le financement des associations porté par Martin Bobel, représentant du Mouvement associatif au groupe des associations et Dominique Joseph, du groupe santé-citoyenneté, secrétaire générale de la Mutualité française au sein de la commission Economie et finances, présidée par le Médef.

Cet avis est le fruit d'un travail de plusieurs mois, de nombreuses auditions, dont celle de l'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations, d'une consultation inédite pour le CESE de plus de 6 000 associations, d'une journée délibérative.

Au final, l'avis porte une position ferme dès le titre : « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique » et 20 préconisations. Il appelle notamment à augmenter les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales en consolidant la définition de la subvention pour en faire le mode de financement prioritaire des associations en la préservant des règles de la concurrence.

Par ailleurs, il soutient la nécessité de repenser de nouvelles formes de financements par exemple en créant un fonds national de mobilisation pour la vie associative cogéré avec des représentants des collectivités territoriales, l'Etat et les associations. Enfin, il souligne l'importance de rétablir la confiance en abrogeant le contrat d'engagement républicain et en favorisant la création d'instance de financement et d'évaluation à gouvernance mixte entre élus, associations et citoyens.

Un avis qui sera un outil utile pour nourrir nos travaux sur les pistes de « démarchandisation » des associations, sujet de notre futur deuxième rapport attendu à la fin de l'année.

Pour aller plus loin, écouter l'interview de Martin Bobel sur Médiatico



1\*) ACCROÎTRE LE SOUTIEN FINANCIER DES POUVOIRS PUBLICS AUX ASSOCIATIONS ET PRIORISER LA SUBVENTION EN PRÉSERVANT CELLES-CI DES RÈGLES DE LA CONCURRENCE

#### PRÉCONISATION #18

Augmenter significativement les subventions de l'État et des collectivités territoriales destinées aux associations.

Fixer comme objectif que la part du budget de l'État consacrée aux associations soit portée à 2,5 % et mettre en œuvre une loi de programmation pluriannuelle de financement de la vie associative pour sa contribution à l'intérêt général.

#### PRÉCONISATION #11

Consolider la définition de la subvention et en faire le mode de financement principal des associations en complétant et donnant une base législative à la circulaire Valls en :

- inscrivant la possibilité de financer un projet à 100 % de son coût économique ;
- permettant l'exclusion du financement des initiatives associatives d'intérêt général du code de la commande publique ;
- clarifiant la notion de « besoin de l'autorité publique » afin qu'elle ne soit pas confondue avec celui d'intérêt général rempli par l'action d'une association qui décide d'intervenir pour combler l'absence ou l'insuffisance d'intervention publique ;
- créant un recueil d'initiatives associatives destiné aux pouvoirs publics dans le but d'inverser la logique qui prévaut dans les appels à projets ;

# UNE FRESQUE DE LA MARCHANDISATION

Marie Faranda, co-présidente de l'association Cap Berriat de Grenoble, a transformé le rapport sur la marchandisation des associations en fresque de la marchandisation. Deux raisons l'ont amené à faire cette fresque : un aspect pratique pour réussir à expliquer facilement le processus de marchandisation dans le cadre de la journée organisée le 22 juin dernier à Grenoble sur le sujet.

Et un aspect plus politique : « Depuis deux ans, je documente auprès des associations étudiantes de Grenoble les différentes atteintes aux libertés associatives (qui se multiplient dans le milieu étudiant post-covid). Dans ce cadre, j'ai découvert le CAC et ses travaux, puis le rapport sur la marchandisation lorsqu'il est paru. Sauf que quand je parle de marchandisation ou d'atteinte aux libertés associatives autour de moi, j'ai énormément de mal à faire en sorte que les personnes se sentent concernées. Souvent cela paraît abstrait, un peu lointain, pas urgent, alors créer cet outil c'était une manière de faire d'une pierre deux coups, en ayant un support visuel et donc en rendant ces constats bien plus réels ».

En cartes, citations et images, elle amène, à travers les étapes du rapport, les participants à s'approprier le sujet tout en ouvrant la possibilité des débats, questions, critiques, liens avec les différentes expériences associatives. Une fresque à faire vivre dans les réseaux !



# FAIRE CONTRIBUER LE SECTEUR MARCHAND AU FINANCEMENT DU NON MARCHAND

## CONTRIBUTION DE BENOIT BORRITS

Le principe de la Sécurité économique et sociale (SES) est de mettre hors marché une partie de la production privée (à laquelle contribue le monde associatif) pour la répartir de façon égalitaire entre celles et ceux qui y ont participé. Très concrètement, elle prend la forme d'une participation de chaque entreprise à hauteur d'un pourcentage des flux de trésorerie que son activité génère en échange d'une allocation fixe mensuelle pour chaque emploi en équivalent temps plein. Comme ce système fonctionne à budget équilibré – le montant total des contributions est égal au montant total des allocations – il y aura des entreprises qui gagneront à ce système alors que d'autres lui apporteront de l'argent.

### Déconnecter la rémunération de la valeur ajoutée produite

La notion d'entreprise s'entend ici en tant que collectif de travailleurs. Elle regroupe donc toute forme d'entité économique qui emploie des individus : travailleur indépendant avec ou sans salarié, société de capitaux, coopérative et association employeuse. On doit en effet considérer qu'une association est une entreprise au sens noble du terme : elle entreprend une activité. La particularité de l'association est la non lucrativité de celle-ci à la différence des sociétés de capitaux dont l'objectif premier est la valorisation des apports des actionnaires, leur activité (objet social) étant au service de cet impératif.

Le fondement philosophique de la SES est que l'individu n'est pas une marchandise, ce qui se traduit concrètement par l'affirmation que sa rémunération ne saurait se réduire à la valeur ajoutée qu'il produit. La valeur ajoutée est, par définition, une construction marchande : il s'agit schématiquement des ventes desquelles on déduit ce qui a été consommé dans les produits vendus (composants, services induits et usure des équipements de longue durée). Or, il apparaît que de nombreuses activités fortement utiles, voire essentielles à notre vie en société, sont largement dévalorisées par cette évaluation marchande, ce qui induit que les personnes travaillant dans ces secteurs sont mal payées par rapport à d'autres.

### Réalité de la production non marchande

Une des caractéristiques de l'activité des associations est que celle-ci est souvent non marchande ou partiellement marchande : elle offre des services à ses membres ou à la société dans son ensemble, parfois gratuitement, parfois sur une base payante mais à un prix ne permettant pas de couvrir les frais de fonctionnement. Elle représente souvent la forme juridique de construction d'un commun dans lequel les individus s'entendent pour gérer collectivement une ressource, mettant ainsi entre parenthèses le caractère individualiste des relations marchandes.

L'association doit donc faire appel à des financements pour pouvoir fonctionner. Ceux-ci prennent la forme de cotisations de leurs membres, de subventions d'origine publique, de dons privés et de bénévolat. Ces financements sont économiquement légitimes : il s'agit de la reconnaissance par des individus ou les pouvoirs publics de l'utilité, pour la société dans son ensemble, de cette activité associative. Elles remplacent ou complètent les ventes et permettent d'évaluer une valeur ajoutée et donc de reconnaître la réalité de la production associative. .

Pour autant, cette approche comprend un biais fondamental par rapport aux ventes : les ventes sont la contrepartie d'achats réalisés par des individus ou collectivités qui vont directement profiter des services rendus. Il n'en est pas de même dans le financement associatif. La personne qui réalise un don à une association le fait de façon désintéressée, sans contrepartie. C'est ce qui explique qu'elle est souvent aidée dans ce geste par un crédit d'impôt qui lui est attribué. De même, le subventionnement de l'État ou des collectivités locales constitue une dépense réalisée au nom de la collectivité politique que nous sommes sans contrepartie pour l'organisme qui finance.

### Les salariés associatifs sont aujourd'hui sous-payés

Il convient dès lors de s'intéresser à la façon dont les salariés associatifs sont rémunérés. À ce jour, un salarié sur 10 travaille dans une association. Or la masse salariale brute du secteur associatif représente 6,7 % de la masse salariale du secteur privé. Il y a donc un net phénomène de décrochage des salaires dans le secteur associatif. Est-ce à dire qu'une activité non marchande a moins de valeur qu'une activité marchande ? Cela n'a aucun fondement sérieux, notamment lorsque l'on constate le caractère irremplaçable de certaines activités pour la société. Par contre, on peut raisonnablement expliquer cette situation par une faiblesse intrinsèque de la recherche de dons et de subventions.

Cet élément explique aussi le recours important au travail à temps partiel dont on peut raisonnablement douter qu'il soit toujours choisi. 33 % sont à temps partiel pour 17,4 % dans l'ensemble de l'économie. N'est-ce pas une conséquence de la faiblesse des subventions qui ne permet pas à certaines associations d'offrir du travail à temps complet ?

Enfin, 45 % des salariés sont en CDI contre 85,8 % pour l'ensemble des salariés tous secteurs confondus. Dans la même veine, 41 % sont en CDD soit deux fois plus que l'ensemble des salariés. N'est-ce pas une conséquence de subventions qui sont données de façon ponctuelle et/ou de la crainte de ne pas voir une subvention se renouveler à l'avenir ? Stabiliser et renforcer les ressources associatives.

L'intérêt de la Sécurité économique et sociale est d'instituer un socle de revenu uniforme pour tout travailleur. Alors que précédemment, les associations devaient trouver un financement pour la totalité du salaire, elles bénéficieront désormais d'un financement de base, fourni de facto par l'économie marchande, qu'il faudra, certes, compléter par des financements mais dans une moindre mesure.

Pour bien des associations, ce sera la possibilité de compter sur les dons privés qui sont généralement plus récurrents que les subventions de collectivités publiques. Ceci permettra d'augmenter la part des CDI dans les emplois associatifs, de garantir plus de temps plein et, sans doute, au final, d'augmenter les salaires pour les rapprocher de ceux de l'économie marchande.

La Sécurité économique et sociale est un moyen de démarchandiser une part de la formation des rémunérations. Elle contribuera aussi à renforcer la part du non marchand dans nos économies.

## À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- « Défendre la coopération contre la logique économique », dans un [entretien à Médiapart](#), l'économiste Eloi Laurent revient sur la notion de coopération. Il différencie la collaboration « par calcul et pour faire » c'est à dire : « la mise en commun du travail humain dans un processus de calcul coût-bénéfice » à la coopération. Cette dernière est pour lui la réelle source de prospérité humaine. Elle s'organise pour savoir et connaître et s'appuie sur l'association par amour, c'est-à-dire la capacité de s'associer à quelqu'un par la mise en relation du sentiment qui pour Eloi Laurent est bien plus solide que l'association par calcul.
- Dans une [dizaine d'entretiens](#) accordés à Carenews, l'ancienne déléguée générale du Mouvement associatif, Frédérique Pfunder, délivre sa vision de l'évolution du monde associatif depuis la signature de la charte des engagements réciproques jusqu'au contrat d'engagement républicain, un chemin de la confiance à la défiance qui passe aussi par la [transformations des financements associatifs](#). Une analyse qui montre comme nos deux visions, celles du Mouvement associatif et du Cac, se sont finalement rapprochées, ce qui n'a pas toujours été le cas.
- « Ne laissons pas les banques toxiques fossiliser notre avenir ! », dans [une note](#) qui s'appuie sur le rapport « Banking on Climate Chaos 2024 » sorti en mai dernier, Attac étudie « comment désarmer les bombes climatiques et financières ». Elle rappelle que la BNP Paribas arrive à la 13ème place des 60 banques les plus toxiques et première banque française à apparaître dans le classement suivie par la Société générale (23ème), le Crédit agricole (24ème) puis la BPCE (34ème).

**RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS**

**SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE  
CITOYEN**

**DE LA MARCHANDISATION DES  
ASSOCIATIONS  
(OCMA)**

**ET LES ANCIENS NUMÉROS DU  
KLAXON**

